

REGIE VIENNE NUMERIQUE

DELIBERATION du CONSEIL d'ADMINISTRATION N°2025-10

Séance du 27/03/2025

AVENANT N°9 AU CONTRAT DE CESSIION DES ELEMENTS DE RESEAU PRE-BLOM A LA SOCIETE ORANGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 27/03/2025, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- d'autoriser le Directeur de Vienne Numérique à signer l'avenant n°9 au contrat de cession des éléments de réseau Pré-Blom, présenté dans le rapport joint et son annexe, permettant le transfert de propriété des actifs construits sur la Zone Arrière de Noeud de Raccordement Optique (ZANRO) SOMMIERE DU CLAIN (86SDC) ainsi que tous les documents nécessaires à l'aboutissement de la cession prévue audit avenant ;
- de procéder à la désaffectation et au déclassement du domaine public des actifs, objet de l'avenant n°9 ;
- de transférer la propriété des actifs correspondants à la société Orange ;
- la recette liée à cette cession est inscrite au budget primitif 2025 au chapitre 70.

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé